

CROS 30170

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CROS GARD

Séance du : 10 JUIN 2021

Numéro de la délibération: 23/2021

L'an deux mil vingt et un et le 10 juin à 18 h 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

Par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : M. Christian CLAVEL, Maire

Présents : Mme M. Cazes, M. Barrat, M.A. Princé, F. Majourel, E. Bouvet, C. Deshons Bouvier,

Mm. C. Clavel, F. Dubiez, C. Grousset, E. Malcoste, A. Vieillard Baron,

Procuration:

A été nommé secrétaire : A. VIEILLARD BARON

Objet de la délibération :

ECLAIRAGE PUBLIC ECONOMIE D'ENERGIE - MAITRE D'ŒUVRE

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'un diagnostic de l'éclairage public avait été réalisé par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard il y a quelques années.

Au vu de ce diagnostic, il propose de l'autoriser à trouver un maître d'œuvre qui sera chargé d'effectuer les missions suivantes :

- Analyser le diagnostic d'éclairage public réalisé par le SMEG
- Elaborer des scénarios d'économie d'énergie par armoires de commande
- Elaborer un dossier AVP suivant les prescriptions du Parc National des Cévennes et du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres MANDATE monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à la recherche d'un maitre d'œuvre et l'autorise à signer tous document relatif à la concrétisation de ce dossier.

Fait et délibéré,

Le jour mois et an susdits

Le Maire,

Q. CLAVEL

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Sous/Préfecture le publication du

notification du

Bureau du Courrier



CROS 30170

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CROS GARD

Séance du : 10 JUIN 2021

Numéro de la délibération : 24/2021

L'an deux mil vingt et un et le 10 juin à 18 h 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

Par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : M. Christian CLAVEL, Maire

Présents: Mme M. Cazes, M. Barrat, M.A. Princé, F. Majourel, E. Bouvet, C. Deshons Bouvier,

Mm. C. Clavel, F. Dubiez, C. Grousset, E. Malcoste, A. Vieillard Baron,

Procuration:

A été nommé secrétaire : A. VIEILLARD BARON

Objet de la délibération :

SMEG DELEGATION DE LA COMPETENCE MAITRISE D'OUVRAGE ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe les conseillers que le SMEG, dont la commune est adhérente, mène une large réflexion sur l'éclairage public et sur la possibilité pour les communes membres de donner la compétence de la maîtrise d'ouvrage au SMEG pour l'éclairage public communal.

Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres

MANDATE Monsieur le Maire d'inscrire la commune de Cros, dans l'ouverture potentielle de la compétence « Eclairage Public », pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Fait et délibéré,

Le jour mois et an susdits

Le Maire, C/CLAVEL

CLAVEL

publication du

notification du

Bureau du Courrier

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Sous/Préfecture le



CROS 30170

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CROS GARD

Séance du : 10 JUIN 2021

Numéro de la délibération : 25/2021

L'an deux mil vingt et un et le 10 juin à 18 h 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

Par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : M. Christian CLAVEL, Maire

Présents: Mme M. Cazes, M. Barrat, M.A. Princé, F. Majourel, E. Bouvet, C. Deshons Bouvier,

Mm. C. Clavel, F. Dubiez, C. Grousset, E. Malcoste, A. Vieillard Baron,

Procuration:

A été nommé secrétaire : A. VIEILLARD BARON

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD – POUR LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE LA MISE EN SECURITE DU VILLAGE

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de la maîtrise d'œuvre pour l'étude de :

LA MISE EN SECURITE DE LA RD 169 DANS LA TRAVERSEE DU VILLAGE

M. le Maire précise que la dépense globale prévisionnelle H.T. est estimée à :

10 200,00 €

M. le Maire propose au conseil de solliciter une aide auprès au Conseil Départemental du Gard pour la maîtrise d'œuvre et dit que la part complémentaire incombant à la commune fera d'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL:

MONTANT PREVISIONNEL H.T. : 10 200,00 € SUBVENTION INVESTISSEMENT « demandée » : 6 120,00 € AUTOFINANCEMENT COMMUNAL 4 080,00 €

Après examen du dossier le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Décide de solliciter une aide financière pour ces travaux d'investissement au Conseil
 Départemental du Gard
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à la l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

Fait et délibéré,

Le jour mois et an susdits

Le Maire,

C. CLAYEL

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Sous/Préfecture le



publication du

notification du



CROS 30170

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CROS GARD

Séance du : 10 JUIN 2021

Numéro de la délibération : 26/2021

L'an deux mil vingt et un et le 10 juin à 18 h 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

Par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : M. Christian CLAVEL, Maire

Présents: Mme M. Cazes, M. Barrat, M.A. Princé, F. Majourel, E. Bouvet, C. Deshons Bouvier,

Mm. C. Clavel, F. Dubiez, C. Grousset, E. Malcoste, A. Vieillard Baron,

Procuration:

A été nommé secrétaire : A. VIEILLARD BARON

Objet de la délibération :

RENOUVELLE CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le rapport de M. le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune à l'Agence technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

- D'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard
- D'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion de la commune de Cros à l'Agence Technique Départementale du Gard
- D'autoriser M. le Maire de la commune de Cros, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Fait et délibéré.

Le jour mois et an susdits

Le Maire,

C. ØLAVEL

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Sous/Préfecture le PREFECTURE DU GARD

16 JUN 2021

Bureau du Courrier

publication du notification du



CROS 30170

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CROS GARD

Séance du : 10 JUIN 2021

Numéro de la délibération : 27/2021

L'an deux mil vingt et un et le 10 juin à 18 h 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

Par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : M. Christian CLAVEL, Maire

Présents: Mme M. Cazes, M. Barrat, M.A. Princé, F. Majourel, E. Bouvet, C. Deshons Bouvier,

Mm. C. Clavel, F. Dubiez, C. Grousset, E. Malcoste, A. Vieillard Baron,

Procuration:

A été nommé secrétaire : A. VIEILLARD BARON

Objet de la délibération :

SUBVENTION L'ECOLE DES ARTS VIVANTS

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte. M. le Maire présente aux conseillers une demande d'aide de l'École des Arts Vivants pour l'année 2021 M. le Maire précise que 3 enfants et 3 adultes de la commune sont inscrits à cette École qui enseigne la musique la danse et le théâtre.

M. le Maire propose d'attribuer une aide de 285 € à cette association.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

ACCEPTE la proposition de M. le Maire d'attribuer une aide de 285 € à l'École des Arts Vivants.

Le MANDATE pour effectuer le versement de cette somme à l'Association.

Fait et délibéré,

Le jour mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous/Préfecture le

Le Maire,

C. CLAVEL

publication du

Bureau du Courrier

notification du



CROS 30170

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CROS GARD

Séance du : 10 JUIN 2021

Numéro de la délibération : 28/2021

L'an deux mil vingt et un et le 10 juin à 18 h 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

Par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : M. Christian CLAVEL, Maire

Présents: Mme M. Cazes, M. Barrat, M.A. Princé, F. Majourel, E. Bouvet, C. Deshons Bouvier,

Mm. C. Clavel, F. Dubiez, C. Grousset, E. Malcoste, A. Vieillard Baron,

Procuration:

A été nommé secrétaire : A. VIEILLARD BARON

Objet de la délibération :

SUBVENTION ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE DE LASALLE

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le Maire présente aux conseillers une demande d'aide de l'École publique maternelle de la commune de Lasalle concernant le projet « école du dehors » effectué durant l'année 2020/2021.

M. le Maire précise qu'un enfant de la commune est inscrit à cette École publique.

M. le Maire propose d'attribuer une aide de 25 € à l'école maternelle de Lasalle.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

ACCEPTE la proposition de M. le Maire d'attribuer une aide de 25,00 € à l'École publique de Lasalle.

Fait et délibéré,

Le jour mois et an susdits

Le Maire,

C. CLAYEL

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Sous/Préfecture le PRÉFECTURE DU GARD

1 6 JUIN 2021

Bureau du Courrier

publication du

notification du